

No 15

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1931

---

## PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 31 mars, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*; de la *Algoma Terminals, Limited*; et de la Corporation du lac Supérieur, pour une loi à l'effet de confirmer leurs nouveaux arrangements financiers et abroger le chapitre 32 des Statuts de 1916; et aussi, de modifier leur loi de constitution en corporation et les lois modifiant la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.—*M. Simpson* (Algoma-Ouest).

De la Haute cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers du Dominion du Canada, pour une loi à l'effet d'établir définitivement le status légal du conseil exécutif et permettre aux officiers de la Haute cour de conduire les affaires jusqu'à la réunion de la Haute cour en août 1931.—*M. Chevrier*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De *A. R. Wilfley & Sons, Inc.*, Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des Brevets à remettre en vigueur le brevet N° 198319, relatif aux pompes centrifuges.

De la *Montreal and Atlantic Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi pour augmenter ses pouvoirs d'emprunts.